

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 13 février 2012.

L'an deux mil douze, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUMAS P., Maire.

Étaient présents : MM. DUMAS P., SAVAL G., LESUEUR G., MM. PAIN J., CLEMENT J.D, FRANCOIS T., FORT F., BONTE J., Mme LEFRANCOIS C. et M. SIMON M.

Était absente excusée : Mme BERARD I. qui a donné pouvoir à M. PAIN J.

Secrétaire de séance : M. LESUEUR G.

Convocation en date du : 06/02/2012

OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE 18 CANDELABRES

Dans le cadre des travaux d'enfouissement chemins du Bosquet et des Gautier, la pose et la fourniture de 18 candélabres a fait l'objet d'une consultation. La commission d'appel d'offres s'est réunie aujourd'hui pour effectuer l'ouverture des plis.

Le Maire, précise que l'offre retenue répondra à la règle du choix du « mieux-disant » plutôt que du « moins-disant ». Cette règle se traduit par le fait que le « critère prix » n'est qu'un critère parmi d'autres critères de choix possibles. Ainsi tels qu'ils ont été définis dans l'appel d'offre, les critères retenus sont les suivants :

- les références techniques (50%)
- le prix (50%)

Le Maire donne lecture des cinq offres :

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| - GEDIA | : 20 114,46 € H.T. |
| - Magny Electricité Générale | : 17 118,00 € H.T. |
| - CITEOS | : 18 900,00 € H.T. |
| - INEO | : 23 724,00 € H.T. |
| - EIFFAGE | : 17 460,00 € H.T. |

Il présente également le rapport d'analyse de ces offres.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Société EIFFAGE,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser ces travaux.